

sans aucun doute, selon ce que j'ai entendu dire ce matin. Nous avons une grande question humanitaire à résoudre. Quand il s'agit de résoudre une telle question, comme c'est le cas actuellement, il faut s'élever même au-dessus du nationalisme d'une race, d'une doctrine ou d'un pays. Nous ne pouvons pas nous soustraire complètement à notre responsabilité à l'égard de ce qui passe dans les autres pays du monde. Le mal que l'on fait aux uns cause du tort aux autres. Ainsi, quand une épidémie de fièvre se déclare dans une partie de l'univers, on impose immédiatement la quarantaine dans le pays en question afin de prévenir le fléau qui pourrait s'abattre sur nous s'il n'était pas enrayé ni maîtrisé à temps. En face d'un grand problème humanitaire comme celui qui doit être résolu en Europe, je crois qu'il est bon qu'un comité parlementaire étudie la question de façon à la connaître parfaitement, même s'il ne peut en faire rapport. Soixante-dix pour cent des Juifs de l'Europe ont été exterminés. Une grande partie des 25 p. 100 qui restent sont aujourd'hui dans des camps de concentration. Ils vivent dans les privations et ne savent pas ce que demain leur réserve.

On a signalé que le transfert de 100,000 Juifs en Palestine produirait une certaine détente dans la situation en Europe, et j'estime que cela ne créerait aucune difficulté pour les Arabes. Si 100,000 Juifs entraient en Palestine et s'il fallait développer le pays davantage, on constaterait au bout de très peu de temps qu'il y a 100,000 propriétés foncières de plus dans le pays. Je vois qu'il est à peu près une heure moins dix. Je sais qu'après une séance de deux heures et demie, car j'ai souvent siégé dans cette salle dans les mêmes circonstances, vous avez tous hâte de vous lever et d'en finir avec la matinée. Il ne reste donc qu'à remercier les membres du Comité de l'attention qu'ils m'ont accordée ce matin.

M. LÉGER: Ne croyez-vous pas que notre ambassade en Angleterre étudie déjà sérieusement la question avec la Grande-Bretagne?

M. HEAPS: Je l'espère, et avec beaucoup de sympathie.

M. LÉGER: Ne pensez-vous pas que la mentalité du peuple canadien doit nous porter à le croire?

M. HEAPS: Ce qui se passe au ministère des Affaires extérieures est ordinairement secret-d'Etat, mais j'ai l'impression que l'on va faire quelque chose.

M. LÉGER: J'estime que ces questions sont très litigieuses. Je crois que c'est là l'opinion courante.

M. HEAPS: Je ne dis nullement que vous devriez faire quelque chose. J'ai dit que je connaissais les restrictions qui étaient imposées à votre Comité. Je sais que vos attributions sont limitées. Cela ne vous a même pas été soumis par la Chambre des communes. Il se peut que vous ayez outrepassé vos pouvoirs en tenant, pour ainsi dire, un débat public pour discuter la question, mais je vous sais gré des efforts que vous avez faits.

M. LÉGER: Admettez-vous que le Comité est plus ou moins bien disposé à l'égard de cette question?

M. HEAPS: Je crois que oui, généralement parlant, et cela s'applique probablement même à M. Jaques.

M. JAQUES: Je crois que j'ai bien fait connaître mon attitude. Mon but est purement et simplement d'obtenir des renseignements.

Le PRÉSIDENT: En vous écoutant, monsieur Heaps, je me suis naturellement rendu compte de la bonne fortune que nous avons eue de vous entendre. Il se peut que nous n'ayons pas partagé vos idées, mais nous n'avons jamais douté de votre sincérité. Les membres du Comité vous remercient de la part que vous avez prise à ce débat et à cet exposé remarquables.

M. JAQUES: Que faisons-nous demain?

Le PRÉSIDENT: Demain, nous commençons les séances de la matinée à la Chambre.